



## Protéger du matériel envoyé comme échantillon

-----  
Par axiagame

Bonjour à tous :) !

Durant le confinement, j'ai développé une application mobile / PC pour pouvoir faire des parties d'un jeu de société en ligne avec mes amis. Je ne possède pas les droits sur le jeu de société en question, simplement une copie physique, raison pour laquelle je n'ai jamais distribué mon application publiquement.

Tout récemment, j'ai contacté l'éditeur du jeu en question pour leur proposer un contrat afin de partir sur mon travail déjà effectué pour en faire une application officielle. Ils ont montré un peu d'intérêt pour le projet, et me demandent de leur fournir prises d'écran, vidéos, voire démo jouable. Je leur enverrai volontiers tout cela, mais avant je souhaite pouvoir me protéger pour éviter un éventuel vol de mon travail (je parle bien sûr du dev, n'ayant pas la propriété de la licence du jeu) par ledit éditeur.

Quelles sont les conditions que je dois réunir pour que je puisse leur fournir ce qu'ils demandent sans risque ? Merci de vos réponses :)